

**LES DROITS
CULTURELS
AU SEIN
DES DROITS
HUMAINS**

universels
individuels
indivisibles
interdépendants

LES DROITS CULTURELS DANS LES TEXTES

DUDH

1948

Déclaration universelle
des droits humains
(Art. 27)

UNESCO

Déclaration universelle
de la Diversité culturelle
2001

EN FRANCE

LOI NOTRe

Article 103
2015

PACTES DES NATIONS UNIES

1966

PACTE DES
DROITS
ÉCONOMIQUES
SOCIAUX
ET CULTURELS

PACTE DES
DROITS
POLITIQUES
ET CIVILS

CONVENTION
UNESCO
sur le patrimoine
culturel
immatériel
2003

CONVENTION
UNESCO
sur la diversité
des expression
culturelles
2005

LOI LCAP

Article 2
2016

CONVENTIONS INTERNATIONALES

exemples :

Élimination de toutes formes
de discrimination

à l'égard des femmes, 1979

Contre la torture et autres peines
ou traitements cruels, inhumains
ou dégradants, 1984

Droits de l'enfant, 1989

Protection des droits de tous

les travailleurs migrants et

des membres de leur famille, 1990

Droits des personnes handicapées, 2006

...

FARO

Convention sur la valeur
du patrimoine pour
la société
(Conseil de l'Europe)
2005

FRIBOURG

Déclaration de Fribourg
sur les droits culturels
(société civile)
2007

LOI relative
à la création du
centre national
pour la musique
2019

DG2TDC

Délégation générale
à la transmission
aux territoires
à la démocratie culturelle
(Ministère de la culture)
2020

MANDAT DROITS CULTURELS

Rapporteuse spéciale
dans le domaine des
droits culturels
(Haut commissariat
Droits de l'homme,
Nations unies)
2009

OBSERVATION GÉNÉRALE 21

Droit de chacun de
participer
à la vie culturelle
(Art. 15)
2009

LOI relative
aux Bibliothèques
et au développement
de la lecture publique
2021

Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ;

Article 2, Déclaration de Fribourg

IDENTITÉ

PATRIMOINE

DIVERSITÉ

COMMUNAUTÉ

8 DROITS CULTURELS

PARTICIPATION

COOPÉRATION

ÉDUCATION

INFORMATION

paideia réseau **culture 21**

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

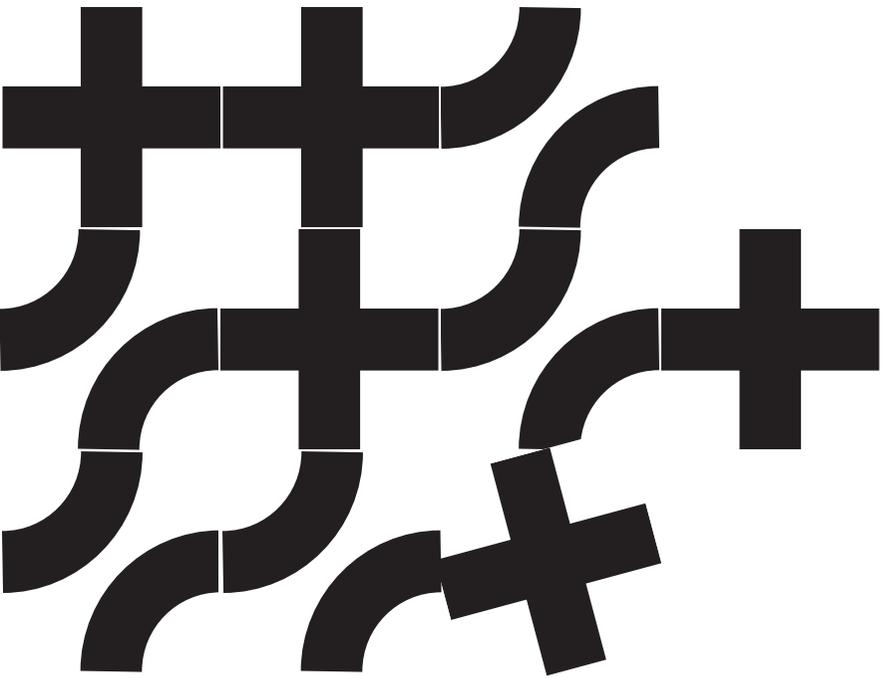
&



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



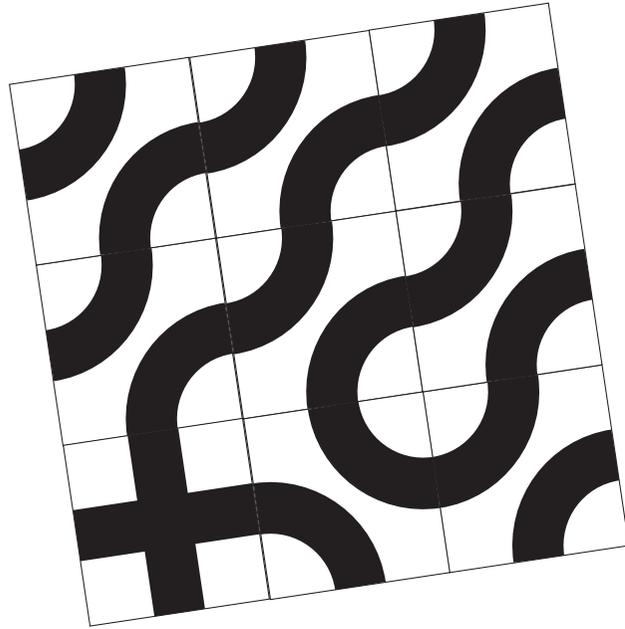
dédale

UN KIT PÉDAGOGIQUE SUR LES DROITS CULTURELS

Des outils pédagogiques sur les droits culturels pour l'éducation à la citoyenneté

Les droits culturels constituent une boussole indispensable à la lutte contre les discriminations et au vivre ensemble. L'enjeu de formation des éducateurs et des enfants à ces notions est fondamental.

Reconnaître la dignité de chaque personne, c'est lui reconnaître la valeur de ses références culturelles.



dédale

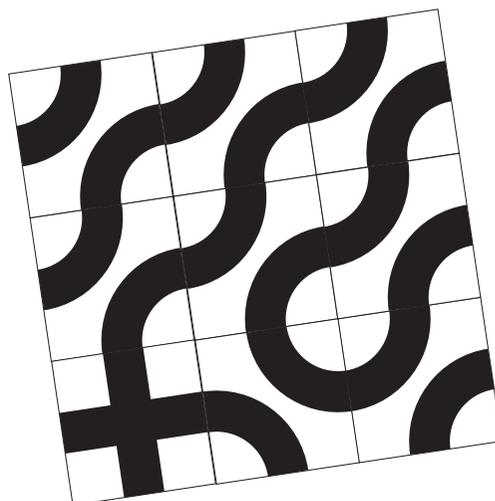
dans les droits culturels

Règles du jeu

OBJECTIF DU JEU

Conquérir les cartes des 8 droits culturels : identité, diversité, patrimoine, communauté, participation, éducation, information, coopération (au moins 1 carte de chaque droit) en ayant combattu tous les Minotaures.

IDENTITÉ	DIVERSITÉ
PATRIMOINE	COMMUNAUTÉ
ÉDUCATION	INFORMATION
PARTICIPATION	COOPÉRATION



DÉROULÉ

1. Les joueurs disposent au moins 25 cartes librement pour former un plateau de jeu « labyrinthe ». Le reste des cartes constitue la pioche.
2. Chaque joueur choisit son pion et chacun son tour, lance le dé. Celui qui fait le plus grand score commence.
3. Le premier joueur lance le dé. Il entre dans le jeu par la case de son choix et parcourt le nombre de cases indiqué par le résultat du dé, en suivant un chemin noir de son choix.
4. Il retourne la carte sur laquelle il s'arrête et lit le défi proposé à haute voix. Seul ou avec les autres selon la carte, il répond à ce défi.
5. Si les joueurs estiment que le défi est bien remporté, l'équipe garde la carte : « le droit est conquis ». Sinon, la carte rejoint le dessous de la pioche.
6. Le joueur pioche une nouvelle carte pour compléter le plateau et la dispose face cachée pour reconstituer un chemin. C'est alors au tour du joueur suivant de lancer le dé.



LES CARTES MINOTAURE

Si la carte retournée est un Minotaure, il faut que l'équipe dispose dans ses cartes acquises d'un des droits permettant de le combattre (ils sont indiqués sur la carte Minotaure).

S'il dispose d'un de ces droits, et après avoir échangé sur le problème évoqué et le droit qui permet de le dépasser, le Minotaure est battu et sort du jeu. Le joueur pioche alors une nouvelle carte pour le remplacer sur le plateau face cachée et reconstituer un chemin.

S'il ne dispose pas de ces droits, le Minotaure reste en place sur le plateau, face visible. Il entrave alors le passage jusqu'à ce que l'un des joueurs ait acquis un droit permettant de le combattre. Une fois ce droit acquis, l'un des joueurs (mais pas nécessairement celui qui a acquis le droit) doit revenir sur la case avec le bon nombre de points au dé pour combattre le Minotaure et le retirer du jeu.

La partie est gagnée quand l'équipe a acquis les 8 droits culturels et combattu tous les Minotaures retournés.

dédale
dans les droits culturels